



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de M. Serco AGHIAN, doyen de l'assemblée.

PRESENTS : CARRIE Alain, GIRBAL Gilles, ALAZARD Emilie, MINISCLOU Jean-Paul, GOMEZ Patrick, AGHIAN Serco, LEPINE-SMOLINSKI Marie-Françoise, GUICHARD Isabelle, POUGET Hélène, TREBERN Audrey, VAYSSIER Aline

REPRESENTES :

EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAZARD Emilie

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026
- 2 - Election du maire
- 3 - Fixation du nombre d'adjoints
- 4 - Election des adjoints
- 5 - Indemnités maire et adjoints
- 6 - Délégations au maire
- 7 - Renouvellement de la commission syndicale
- 8 - Désignation des représentants aux organismes extérieurs
- 9 - Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Serco AGHIAN, doyen de l'assemblée, soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2026.

Procès-verbal approuvé par les membres du Conseil Municipal (10 voix pour – 1 abstention).

Avant de procéder à l'élection du maire, Serco AGHIAN donne la parole à Delphine GODEFROY, secrétaire de mairie. Elle présente au nouveau conseil un rapide récapitulatif de l'environnement territorial, des pouvoirs et maires et adjoints ainsi que le fonctionnement général des séances du conseil municipal.

2. Election du maire

Serco AGHIAN indique qu'il est nécessaire de désigner deux assesseurs parmi les membres du conseil avant de procéder à l'élection du maire. Se portent volontaires Hélène POUGET et Audrey TREBERN.

Se porte candidat au rôle de maire : Patrick GOMEZ.

Après dépouillement des bulletins de vote, Patrick Gomez obtient 10 voix, et Emilie ALAZARD une voix. Patrick GOMEZ ayant obtenu la majorité absolue, il est élu maire et immédiatement installé dans ses fonctions.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

3. Fixation du nombre d'adjoints

Patrick GOMEZ prend la présidence de l'assemblée.

Il explique aux membres du conseil municipal que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints. Il propose de rester sur le schéma existant jusqu'alors soit 2 adjoints.

Proposition approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

4. Election des adjoints

Se portent candidats aux postes d'adjoints Emilie ALAZARD et Gilles GIRBAL.

Après dépouillement des bulletins de vote, la liste portée par ces derniers obtient 11 voix, soit la majorité absolue. Ils sont élus et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Emilie ALAZARD prend le poste de 1^{ère} adjointe, et Gilles GIRBAL de 2^{ème} adjoint.

5. Indemnités maire et adjoints

Monsieur le maire rappelle que le taux d'indemnité du maire est fixé par la loi et ne nécessite pas de délibération.

Concernant les indemnités des adjoints, elles sont fixées aux taux suivants, au maximum, si cela ne dépasse pas l'enveloppe globale pouvant être allouée aux adjoints :

- 1^{er} adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le taux ci-dessus pour l'indemnité des adjoints.

Patrick GOMEZ lit à l'assemblée la Charte de l' élu local.

6. Délégations au maire

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est possible de déléguer une partie des attributions du conseil au maire, dans un souci de faciliter la gestion de l'administration communale.

Après la présentation des différentes délégations proposées, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition.

7. Renouvellement de la commission syndicale

Monsieur le maire rappelle que les biens de la section de Condom sont gérés par une commission syndicale et qu'après le renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de décider le maintien ou non de cette commission. Après avoir rappelé le fonctionnement de la commission syndicale et l'intérêt de celle-ci pour la bonne gestion des biens de la section de Condom, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la commission syndicale et de demander à la Préfecture l'organisation d'élections pour le renouvellement de celle-ci.



CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Il est également précisé que les membres de la commission actuelle restent élus jusqu'aux élections suivantes.

8. Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Monsieur le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de désigner des représentants et/ou délégués pour certains organismes extérieurs en lien avec la commune.

Se portent volontaires :

- Pour Aveyron Ingenierie : Serco AGHIAN
- Pour l'Association des Communes Forestières de l'Aveyron : Jean-Paul MINISCLOU et Audrey TREBERN
- Pour l'Agence France Locale : Emilie ALAZARD et Gilles GIRBAL
-
- Pour la maison de retraite de Saint Chély d'Aubrac : Patrick GOMEZ et Hélène POUGET
- Pour le PNR Aubrac : Patrick GOMEZ et Gilles GIRBAL
- Pour le SIEDA : Aline VAYSSIER
- Pour le SIVU école : En plus du maire, Isabelle GUICHARD et Marie-Françoise LEPINE-SMOLINSKI
- Pour le SMICA : Hélène POUGET

9. Questions diverses

Patrick GOMEZ rappelle qu'une prochaine réunion du conseil municipal aura lieu au mois d'avril pendant laquelle les différentes commissions municipales et citoyennes devront être définies et mises en place.

La séance est levée à 22h.

Procès-verbal arrêté le

Monsieur le maire
Patrick GOMEZ

La secrétaire de séance
Emilie ALAZARD